

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2021 – 18

Date validation officielle : 14/10/2021	Objet : Modification de l'arrêté préfectoral pratique de la chasse sur la RNN Combe-Lavaux – Jean Roland (Côte-d'Or)	Vote : unanimité.
---	---	--------------------------

Le CSRPN réuni en groupe de travail le 23 septembre a examiné la proposition d'arrêté préfectoral fixant les modalités de pratique de la chasse sur la réserve naturelle de Combe Lavaux – Jean Roland présenté par Laurent TISNE de la DDT 21. Ce projet abroge les arrêtés actuellement en vigueur, soit l'arrêté du 7 octobre 2008 fixant les deux jours de chasse autorisé, l'arrêté modifié du 7 octobre 2008 autorisant la circulation des véhicules utilisés pour les activités cynégétiques et l'arrêté du 12 novembre 2012 autorisant la pose de miradors.

Vu le Décret n° 2004-1363 du 10 décembre 2004 portant création de la réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux-Jean Roland (Côte-d'Or),

Vu l'avis favorable du comité consultatif de gestion de la réserve réuni le 2 juillet 2021,

Vu la demande d'avis formulée par la Direction départementale des territoires de Côte-d'Or en date du 6 septembre 2021,

Considérant :


- le projet d'arrêté préfectoral présenté,
- la nécessité de synthétiser les différents arrêtés chasse de la réserve,
- les évolutions récentes des pratiques susceptibles de porter atteinte aux habitats naturels de la réserve ;

Le CSRPN demande que :

- cet arrêté soit pris en cohérence avec le futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de Côte d'Or,
- que le gestionnaire et les communes appliquent cet arrêté dès la saison de chasse en cours pour la prise en compte de la vulnérabilité des habitats caractéristiques de la réserve.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de pratique de la chasse sur la réserve naturelle de Combe Lavaux – Jean Roland dans le département de Côte-d'Or (21).

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU